



Impossibilité de me rendre a une assignation en référé

Par **Andromas**, le **02/04/2019** à **23:42**

Bonjour,

J'habite Nantes. Je suis assignée au TGI de Paris, dans le cadre d'une mésentente entre héritiers, pour le 10 Avril.

Or, on vient de m'annoncer que j'ai un cancer de l'estomac et que de nombreuses investigations sont à faire le plus rapidement possible. Que dois-je faire, sachant que je n'ai pas les moyens de me faire représenter par un avocat ? Puis-je écrire au Juge mon point de vue sur la question en associant un certificat medical ? Le Juge, dans ce contexte, tiendra-t-il compte de mes écrits ?

Par ailleurs, je suis assignée par voie d'huissier, qui me communique une remise en cause de tels ou tels comportements de ma part, et qui n'ont jamais existé. Du reste, aucun document-preuve, associé à ces déclarations, ne m'est fourni. Puis-je contester, dans mes écrits, cette procédure étonnante ?

En vous remerciant beaucoup pour toute votre attention, comme pour l'existence de ce site,

Et, dans l'attente de vous lire,

Par **youris**, le **03/04/2019** à **09:41**

bonjour,

vous devez écrire au tribunal en indiquant les raisons qui vous empêchent de vous rendre à cette audience et vous pouvez demander son report.

mais à mon avis, il ne sert à rien d'exposer votre point de vue dans votre courrier dont la partie adverse n'aura pas connaissance.

salutations